

Exercice Budgétaire : 2016

Thème : Finances

Objet : Adoption du Budget primitif annexe lignes routières pour 2017

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président le 25 novembre 2016, réuni les 13 et 14 décembre 2016, à 9 heures, salle de l'hémicycle – 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du conseil régional,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république,

Vu la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 (article 89),

Vu les dispositions légales relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 20160165 des 26 et 27 mai 2016 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'avis émis par la Commission Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques lors de sa réunion du 5 décembre 2016,

Vu le projet de Budget Primitif présenté par Monsieur Xavier BERTRAND, Président, sur rapport de Monsieur Jean-Pierre BATAILLE,

Vu l'avis émis par le CESER,

Après avoir délibéré,

DECIDE

Par 114 voix « Pour », 50 voix « Abstention »

L'adoption du budget primitif annexe lignes routières pour 2017

Etaient présents (130) : Mme Nathalie ACS, M. Emmanuel AGIUS, Mme Milouda ALA, Mme Sabine BANACH-FINEZ, M. Charles BAREGE, M. Jean-Pierre BATAILLE, M. Nicolas BERTIN, M. Xavier BERTRAND, M. Vincent BIRMANN, Mme Caroline BOISARD-VANNIER, Mme Chantal BOJANEK, Mme Elizabeth BOULET, Mme Marie-Christine BOURGEOIS, Mme Nadège BOURGHELLE-KOS, M. Jean-Marc BRANCHE, M. Laurent BRICE, M. Yves BUTEL, M. Guislain CAMBIER, Mme Agnès CAUDRON, M. Jean CAUWEL, Mme Patricia CHAGNON, Mme Karine CHARBONNIER, Mme Mireille CHEVET, Mme Julie CODRON-RIQUIER, Mme Aurore COLSON, Mme Françoise COOLZAET, M. Christophe COULON, Mme Bénédicte CREPEL-TRAISNEL, M. Jacques DANZIN, M. François DECOSTER, Mme Annie DÉFOSSÉ, M. Guillaume DELBAR, M. Olivier DELBÉ, Mme Hortense DE MEREUIL, Mme Corinne DEROO, Mme Marie DESMAZIERES, Mme Carole DEVILLE-CRISTANTE, M. Franck DHERSIN, M. Adrien DI PARDO, M. Eric DILLIES, M. Martin DOMISE, Mme Mady DORCHIES, Mme Nathalie DROBINOHA, M. Jean-Marc DUJARDIN, Mme Véronique DUMONT-DESEIGNE, Mme Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, M. Yves DUPILLE, M. Éric DURAND, M. Hakim ELAZOUZI, Mme Christine ENGRAND, M. Olivier ENGRAND, M. Philippe EYMERY, Mme Maryse FAGOT, M. André FIGOUREUX, Mme Anne-Sophie FONTAINE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Michel FOUBERT, Mme Catherine FOURNIER, M. Luc FOUTRY, Mme Amel GACQUERRE, Mme Nathalie GHEERBRANT, M. Antoine GOLLIOT, Mme Sophie GRANATO-BRICOUT,

Mme Audrey HAVEZ, Mme Françoise HENNERON, Mme Chanez HERBANNE, Mme Samira HERIZI, Mme Monique HUON, M. Yvan HUTCHINSON, Mme Florence ITALIANI, Mme Isabelle ITTELET, Mme Nelly JANIER-DUBRY, M. Simon JOMBART, Mme Paulette JUILIEN-PEUVION, M. Guillaume KAZNOWSKI, Mme Béatrice LACROIX-DESESSART, M. Philippe LAMBILLIOTTE, Mme Nathalie LEBAS, M. Nicolas LEBAS, Mme Frédérique LEBLANC, M. Daniel LECA, M. André-Paul LECLERCQ, M. Grégory LELONG, Mme Chantal LEMAIRE, M. Sébastien LEPRETRE, Mme Brigitte LHERBIER, Mme Brigitte LHOMME, M. Alexis MANCEL, Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Christophe MARECAUX, Mme Manoëlle MARTIN, Mme Fatima MASSAU, Mme Sophie MERLIER LEQUETTE, M. Dominique MOYSE, M. André MURAWSKI, M. Adrien NAVE, M. Frédéric NIHOUS, M. Olivier NORMAND, Mme Irène PEUCELLE, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Isabelle PIÉRARD, Mme Anne PINON, Mme Patricia POUPART, M. Benjamin PRINCE, M. Denis PYPE, M. Nesrédine RAMDANI, M. Philippe RAPENEAU, Mme Sophie ROCHER, Mme Virginie ROSEZ, M. Jean-Louis ROUX, M. Didier RUMEAU, Mme Monique RYO, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jean-Michel SERRES, M. Serge SIMEON, Mme Valérie SIX, M. José SUEUR, M. Jean-Richard SULZER, M. Jean-Michel TACCOEN, Mme Anne-Sophie TASZAREK, M. Grégory TEMPREMAN, M. Ghislain TETARD, M. Jean-François THERET, Mme Valérie VANHERSEL LAPORTE, M. Christian VANNOBEL, Mme Édith VARET, M. Rudy VERCUCQUE, M. Denis VINCKIER, M. Benoit WASCAT, Mme Marie-Claude ZIEGLER.

Pouvoirs donnés (39) :

Groupe Les Républicains et apparentés (11) :

Mme Florence BARISEAU donne pouvoir à M. Christophe COULON, Mme Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Mme Nathalie DROBINOHA, Mme Natacha BOUCHART donne pouvoir à M. Emmanuel AGIUS, Mme Céline-Marie CANARD donne pouvoir à M. Yves BUTEL, M. Gérald DARMANIN donne pouvoir à M. Guillaume DELBAR, M. Guy HARLE D'OPHOVE donne pouvoir à M. Jean-Michel TACCOEN, M. Sébastien HUYGHE donne pouvoir à M. Philippe RAPENEAU, Mme Marie-Sophie LESNE donne pouvoir à M. Luc FOUTRY, Mme Faustine MALIAR donne pouvoir à M. Alexis MANCEL, M. Jacques PETIT donne pouvoir à Mme Irène PEUCELLE, M. Jean-François RAPIN donne pouvoir à M. Ghislain TETARD.

Groupe UDI – Union Centriste (12) :

M. Jean-Yves BOURGOIS donne pouvoir à M. Hakim ELAZOUZI, M. Salvatore CASTIGLIONE donne pouvoir à M. Daniel LECA, Mme Christelle DELEBARRE Donne pouvoir à Mme Valérie SIX, Mme Marguerite DEPRES-AUDEBERT donne pouvoir à Mme Paulette JUILIEN-PEUVION, Mme Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Mme Maryse FAGOT, Mme Brigitte FOURÉ donne pouvoir à M. José SUEUR, M. Anthony JOUVENEL donne pouvoir à Mme Sophie GRANATO-BRICOUT, Mme Mathilde JOUVENET donne pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Valérie LETARD donne pouvoir à M. Serge SIMEON, M. Frédéric LETURQUE donne pouvoir à M. François DECOSTER, Mme Brigitte MAUROY donne pouvoir à Mme Fatima MASSAU, Mme Rachida SAHRAOUI donne pouvoir à Mme Anne-Sophie TASZAREK.

Groupe Front National – Rassemblement Bleu Marine (16) :

M. Bruno BILDE donne pouvoir à M. Guillaume KAZNOWSKI, Mme Odile CASIER donne pouvoir à Mme Audrey HAVEZ, M. Sébastien CHENU donne pouvoir à M. Jacques DANZIN, M. Pierre DENIAU donne pouvoir à M. André MURAWSKI, Mme Véronique DESCAMPS donne pouvoir à M. Adrien NAVE, Mme Mélanie DISDIER donne pouvoir à Mme Chantal LEMAIRE, M. Michel GUINIOT donne pouvoir à M. Nicolas BERTIN, M. Paul-Henry HANSEN-CATTA donne pouvoir à Mme Chantal BOJANEK, Mme Marine LE PEN donne pouvoir à Mme Mireille CHEVET, Mme Astrid LEPLAT donne pouvoir à Mme Sylvie SAILLARD, M. Ludovic PAJOT donne pouvoir à Mme Florence ITALIANI, M. Gérard PHILIPPE donne pouvoir à Mme Marie DESMAZIERES, M. Daniel PHILIPPOT donne pouvoir à Mme virginie ROSEZ, M. Éric RICHERMOZ donne pouvoir à Mme Agnès CAUDRON, M. Alexis SALMON donne pouvoir à Mme Marie-Christine BOURGEOIS, Mme Mylène TROSZCZYNSKI donne pouvoir à M. Yves DUPILLE.

N'ont pas participé au vote (5) : Mme Odile CASIER, Mme Karine CHARBONNIER, Mme Audrey HAVEZ, M. Nicolas LEBAS, M. Denis VINCKIER.

DECISION DE LA SEANCE PLENIERE:

Xavier BERTRAND

ADOpte DANS SON INTEGRALITE

Président du Conseil régional

Contrôle de légalité en Préfecture de Région le : 23 décembre 2016

Feuille n° 2 de la Délibération n° 20161776

BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2017

« Lignes routières »

« 8 – TRANSPORTS »

Sous fonction

« 818 – AUTRES TRANSPORTS EN COMMUN »

Tableau de synthèse des propositions gérées en AP AE :

INVESTISSEMENT			
AP 2017	PHASAGE 2017 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2017 SUR AP 2017	TOTAL PHASAGE 2017
-	-	-	-

FONCTIONNEMENT			
AE 2017	PHASAGE 2017 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2017 SUR AE 2017	TOTAL PHASAGE 2017
1 380 000	1 042 100	357 000	1 399 100

Exposé des motifs :

Les trois lignes routières régionales dites « ex-TER » « Laon-Montcornet-Rozoy-sur-Serre », « Saint-Just-Montdidier » et « Montdidier-Roisel » sont exploitées par la Région en marché public depuis le 1^{er} janvier 2007.

Le marché actuel a été découpé en 2 lots : le lot n°1 inclut la ligne « Laon-Montcornet-Rozoy-sur-Serre » et a été attribué à la Régie des Transports de l'Aisne, et, le lot n°2 comprend les lignes « Saint-Just-en-Chaussée-Montdidier » et « Montdidier-Roisel » et a été attribué à Keolis. Les contrats ont pris effet le 1^{er} janvier 2014 et ont été renouvelés deux fois jusqu'au 31 août 2017. Ceux-ci feront l'objet d'une nouvelle consultation courant 2017 afin d'assurer la continuité du service. A cet effet, il est inscrit une AE de 1 380 000 € et des CP à hauteur de 1 399 100 €.

Pour cette activité, la Région est assujettie à la TVA de plein droit. Afin de répondre à une demande de la DRFIP, le suivi des opérations de ces 3 lignes routières est réalisé dans le cadre d'un budget annexe.